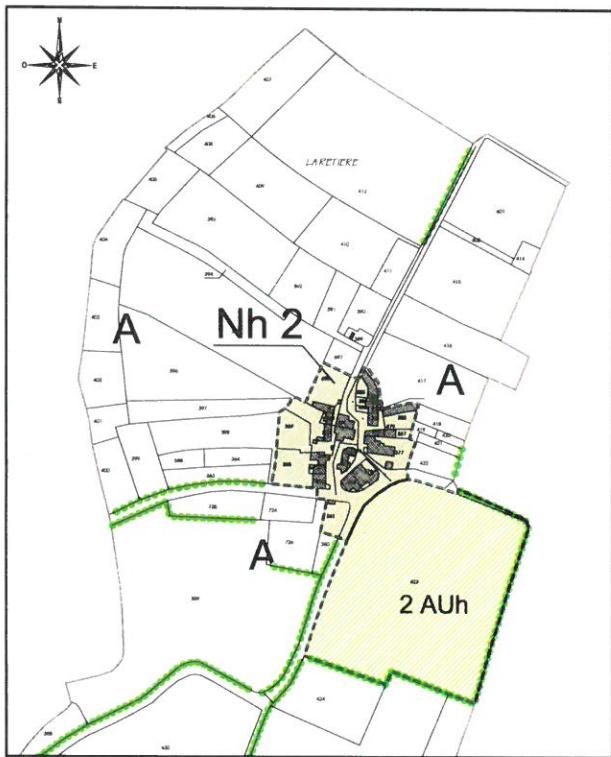


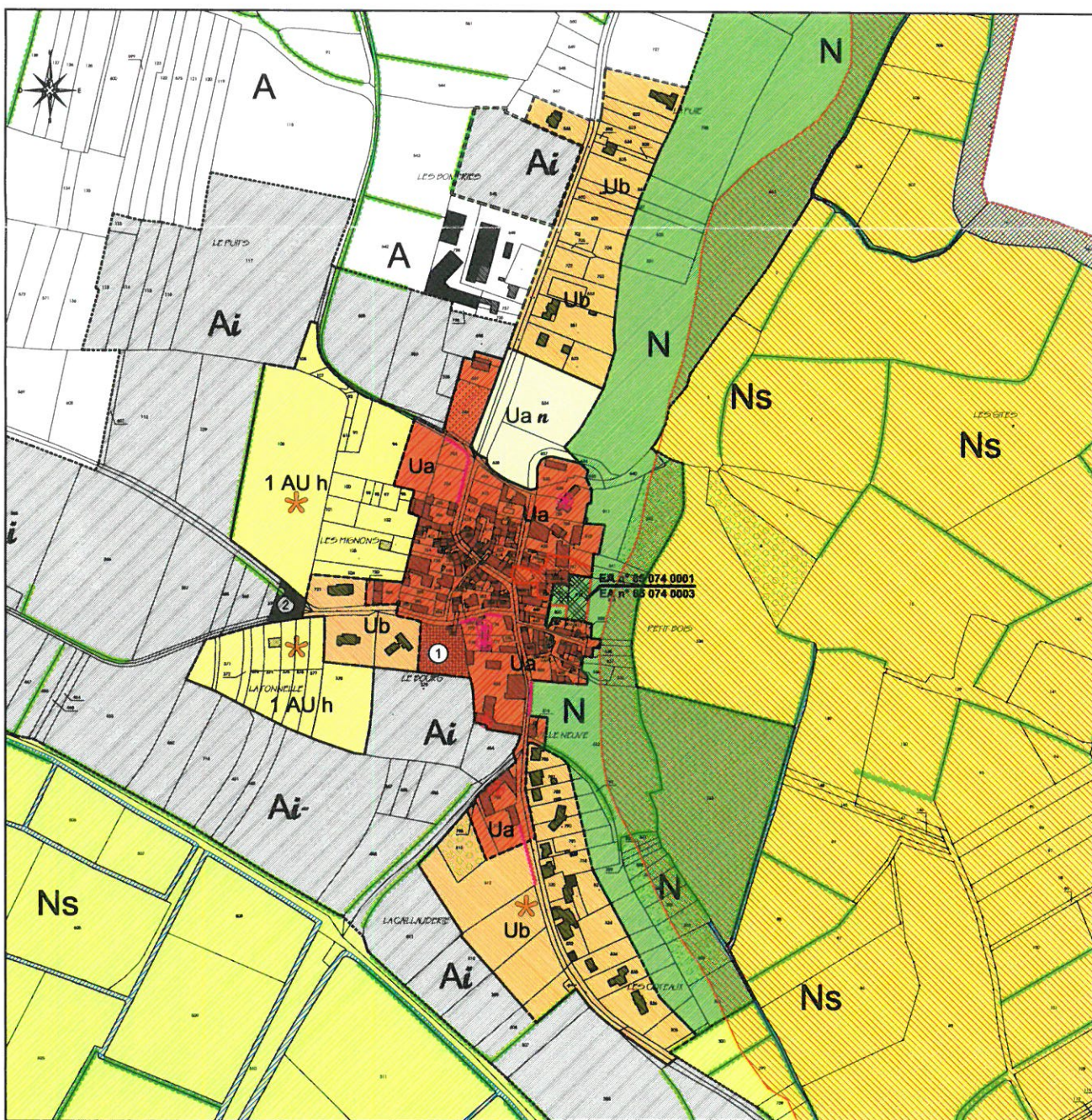
ETUDE ET REALISATION CONFIEE A L'AGENCE CYRIL GAUTHIER (CHANTONNAY)



LEGENDE ZONAGE

Les informations ci dessous sont données à titre indicatif, se référer au règlement pour plus de précisions

- Ua - Zone Urbaine Centrale - centre ancien (directement constructible)
- Ub - Zone Urbaine Péri-centrale - urbanisation récente principalement (directement constructible)
- Ua - Zone Urbaine Paysagère
- 1 AUh - Zone d'extension urbaine à court terme à vocation d'habitation principalement
- 2 AUh - Zone d'extension urbaine à long terme à vocation d'habitation principalement
- N - Zone Naturelle
- Ns - Zone concernée par Natura 2000
- Nh 1 - Zone naturelle où sont acceptées les extensions mesurées et la réhabilitation des logements existants, ainsi que les annexes isolées
- Nh 2 - Zone naturelle où sont acceptées les extensions mesurées et la réhabilitation des logements existants, les annexes isolées, et le changement de destination à usage d'habitation pour les constructions en pierre représentatives de l'architecture locale du passé (ancienne grange, étable...)
- A - Zone Naturelle de Loisirs
- A - Zone Agricole stricte
- Ai - Zone Agricole Inconstructible
- Emplacement réservé
- Hale à protéger au titre de l'article L. 123-1 7e : défrichement possible avec l'accord préalable de la commune
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L. 123-1 7e : défrichement possible avec accord préalable de la commune
- Secteur avec Orientation Spécifique
- Protection des murs de pierres sèches au titre de l'article L. 123-1 7e du Code de l'Urbanisme
Sont soumis au permis de démolir au titre de l'article L. 430-1 d
- Modification du volume et de l'aspect extérieur avec accord préalable de la commune
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1 7e du Code de l'Urbanisme
Sont soumis au permis de démolir au titre de l'article L. 430-1 d du Code de l'Urbanisme
Modification du volume et de l'aspect extérieur sous réserve de l'accord préalable de la commune
- Secteurs concernés par le PPRI du Lay



Liste des emplacements réservés

n°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface et/ou caractéristique
1	Réalisation d'un parking paysager	Commune	2302 m²
2	Aménagement de la voirie et réalisation d'un carrefour	Commune	956 m²

Liste des entités archéologiques

Numéro de l'EA	N° de site DRACAR	Nom du Site / Lieu dit Cadastriel	Chronologie et vestiges	Parcelles et MH
85 074 0001	85074001 AH	Eglise Notre Dame / La Couture	(Moyen-Age classique) église	1982 / 82-433.82-437.82-438.82-797.82-798.82-818
85 074 0003	85074001 AH	Eglise Notre Dame / La Couture	(Haut Moyen-Age) infirmerie	1982 / 82-433.82-437.82-438.82-797.82-798.82-818
85 074 0003	85074001 AH	Eglise Notre Dame / La Couture	(Haut Moyen-Age) sarcophage	1982 / 82-433.82-437.82-438.82-797.82-798.82-818
85 074 0002	85074002 AH	La Marotte / Les Vergées - La Marotte	(Epoque indéterminée) enclos circulaire	1982 / A.393

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE LA COUTURE

6b

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage :
Bourg et La Rétière

Echelle 1/2000

ELABORATION : 01/02/2009
FONCTIONNEMENT : 01/02/2009
MISE À JOUR : 01/02/2009

ETUDE ET REALISATION CONFIEE A L'AGENCE SARL CYRIL GAUTHIER (CHANTONNAY)

Vu pour être annexé à notre délibération en date du
14/05/2009.
Le maire, Thierry PRIOUZEAU

